

FORMATION VERIFICATION DES ECHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS – ECH008 (selon référentiel SFECE)**OBJECTIFS**

Acquérir les connaissances nécessaires en législation notamment en matière de responsabilité

Connaitre les règles de construction, de réception, de contrôle, de conformité, et de vérification d'un échafaudage

Avoir les connaissances permettant d'être l'interlocuteur compétent auprès des utilisateurs, prestataires, fournisseurs d'échafaudages et organismes de prévention

PUBLIC

Chef d'entreprise, technicien, chef de chantier, chef d'équipe et toute autre personne ayant à prévoir, commander, réceptionner et vérifier un échafaudage.

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ**PRÉREQUIS**

Les prérequis suivants doivent obligatoirement être validés avant le début de la formation :

- Compréhension de la langue française (parlée et écrite)
 - Mathématiques élémentaires
 - Lecture courante de plans

QUALITÉS DE L'INTERVENANT

Formateur agréé par le syndicat Français de l'Echafaudage, du coffrage et de l'Etalement (SFECE)

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Retours d'expériences du formateur.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués en cours et en fin de formation. Le stage est évalué par les participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc... Mise à disposition des matériels d'échafaudages multidirectionnels, voire à cadre, conformes aux normes en vigueur, en quantité et qualité nécessaires aux besoins des participants.

PROGRAMME**A- Partie théorique****1- Définir les responsabilités liées à sa fonction**

- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale
- Délégation de pouvoir
- Réglementation spécifique aux échafaudages

2- Vérifier l'adéquation de l'ouvrage en fonction des travaux à exécuter

- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- Le cahier des charges

3- Vérifier si les dispositifs mis en place sont adaptés

- PdP / PPSPS / Autorisation de voirie / Permis de travaux
- Risques : électrique, voirie, chimique, etc
- Balisage, signalisation, moyens d'accès, etc

4- Contrôler la mise en place des éléments assurant la stabilité et la résistance des appuis aux charges verticales

- Bilan des charges verticales / descente de charges
- Répartition des appuis, hauteur de calage, réglage des socles, des roues
- Discontinuité des montants

5- Contrôler la mise en place des éléments assurant la résistance de la structure aux charges verticales :

- Hauteur libre des montants
- Contraintes apportées par les dépôts

6- Contrôler la mise en place des éléments assurant la stabilité aux charges horizontales

- Bilan des charges horizontales
- Efforts dus au vent (échafaudage bâché ou non bâché)
- Contreventements
- Stabilisateurs
- Ancrages et amarrages

7- Contrôler la conformité des niveaux de travail :

- Type et résistance des planchers préfabriqués et des platelages en planches

8- Vérifier la conformité des accès et des protections collectives contre les chutes :

- Garde-corps et plinthes
- Différents types d'accès

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation professionnelle.

DURÉE

3 jours - 21 heures

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

Demandez-nous notre grille tarifaire ainsi que nos dates de formation

info@prematech-formation.fr

9- Vérifier la mise en place des consignes d'utilisation et transmettre les consignes

- Consignes, affichages, état de conservation, conditions d'utilisation...

B- Test théorique

Test théorique «Vérification des échafaudages fixes et roulants» (QCM)

C- Partie Pratique

Partie pratique «Vérification des échafaudages fixes et roulants » : Exercice de vérifications sur échafaudages en photos, installés en atelier...

Nota : Compte tenu de l'évolution de la réglementation, des techniques et des matériels, la remise à niveau de la formation de monteur d'échafaudages est préconisée tous les 5 ans.

